Image not found or type unknown

Fin de bail d’un garage

Par **Maxicraft**, le **14/03/2022** à **21:15**

Bonsoir,nous louons un appartement de plein pied avec terrain et garage.Notre propriétaire veut récupérer le garage pour en faire un appartement.Nous avons un bail d’un an renouvelable donc il es dans son droit.Sommes nous obligé de vider le garage ou pouvons nous laisser des choses dedans ,que le propriétaire jètera ?Merci

Par **Marck.ESP**, le **15/03/2022** à **06:45**

Bonjour
Si vous ne laissez pas le local vide et en état, tel qu’il était lors de votre arrivée, vous vous exposez à devoir honorer les frais de débarras et nettoyage.

Par **Tisuisse**, le **15/03/2022** à **09:33**

Bonjour,

Si vous avez une voiture et que vous la gariez dans ce garage, vous répondez au propriétaire qu'ayant loué aussi le garage, il ne vous est pas possible de le vider.

Par ailleurs, si la maison a été louée vide, le bail ne peut pas être limité à 1 an mais pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction donc rien ne sera possible avant cette échéance de 3 ans.

Par **janus2fr**, le **15/03/2022** à **11:41**

[quote]
nous louons un appartement de plein pied avec terrain et garage.

[/quote]
Bonjour,

Avez-vous un seul bail pour l'ensemble ou un bail particulier pour ce garage ? Si un seul bail, c'est une location meublée ou vide ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés